

Demande de subside extraordinaire – associations locales

Prière de remettre le formulaire à l'Administration communale jusqu'au 01 novembre 2024

- **Informations générales sur l'association:**

Nom:	
Adresse du siège social:	
Date de la dernière assemblée générale:	
Titulaire de compte:	
IBAN:	
Personne de contact:	
Téléphone:	
E-mail:	

- **Informations sur l'acquisition :**

Participation de la commune aux frais d'équipements directement nécessaires à l'exercice de l'activité de l'association ou aux dépenses liées à des activités dépassant le cadre local (le cas échéant).

Nom du Fournisseur:	
Date acquisition:	
Description de l'acquisition :	
Montant (TTC):	
Déduction sponsoring:	
Montant net (TTC):	

Introduite avec devis avant le 1er novembre de l'année précédant la dépense, une participation de 25% avec un maximum de 2.500 € peut être accordée sur le prix des équipements directement nécessaires à l'exercice de l'activité de l'association ou aux frais relatifs à des activités dépassant le cadre local (voir art. 9, paragraphe 1 du règlement du 03.06.2024 relatif à l'attribution de subsides aux sociétés et organisations de la Commune de Groussbus-Wal)

- **Anniversaire de l'association locale**

L'association a-t-elle célébré un des anniversaires bénéficiant un subside extraordinaire conformément au règlement? Le cas échéant, prière de mettre une croix dans la case correspondante:

25 ans	<input type="checkbox"/>	100 ans	<input type="checkbox"/>
50 ans	<input type="checkbox"/>	125 ans	<input type="checkbox"/>
75 ans	<input type="checkbox"/>	150 ans	<input type="checkbox"/>

Introduite avant le 1er novembre de l'année précédant l'anniversaire de l'association, un subside extraordinaire peut être accordé à une association à l'occasion de manifestations dans le cadre de son anniversaire, et ce sur présentation de factures (voir **art. 9, paragraphe 3** du règlement du 03.06.2024 relatif à l'attribution de subsides aux sociétés et organisations de la Commune de Groussbus-Wal)

- **Cofinancement d'activités ou projets importants hors normes**

Le cas échéant, veuillez expliquer de quoi il s'agit:

Introduite *avant le 1er novembre de l'année précédant la dépense* et sur présentation des factures officielles, un subside extraordinaire d'un montant maximal de 5.000 € peut être alloué (voir **art. 9, paragraphe 4** du règlement du 03.06.2024 relatif à l'attribution de subsides aux sociétés et organisations de la Commune de Groussbus-Wal)

- **Charge importante lors d'une manifestation publique de l'Administration communale**

Le cas échéant, veuillez expliquer de quoi il s'agit:

Le (La) soussigné(e) certifie que toutes les données et informations sont sincères et exactes.

Date: _____

Signature: _____

POUR QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE PUISSE TRAITER MA DEMANDE:

Je donne mon consentement pour que les données récoltées dans ce formulaire soient manipulées conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD). Elles sont nécessaires au traitement de ma demande par les services de l'Administration communale de Groussbus-Wal et le cas échéant par ses sous-traitants. Ces données sont conservées la durée nécessaire à ce traitement et au délai d'archivage applicable.

Documents à joindre à la demande

- Pièces relatives aux articles mentionnés ci-dessus (Participation communale sur le prix des équipements, subside extraordinaire dans le cadre de l'anniversaire, etc.)

Réservé à l'Administration communale

Date d'entrée: _____

Demande complète: oui non → renvoyée en date du: _____

Subside accordée: oui non → copie renvoyée en date du: _____

Grosbous, le _____

Signature: _____